

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
18 mars 2019**

PUBLIE LE : 03 AVR. 2019

Délibération n°180319-3 : Dénomination et création d'un logotype de la piscine intercommunale de Saint-Germain-en-Laye

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le onze mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 18 MARS 2019

PRESENTS

CHAMBOURCY

Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Maria WENTHOLT, DELEGUEE TITULAIRE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

MARLY-LE-ROI

Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE

NOUVELLE COMMUNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
Cinthia DOMINGUES, DELEGUEE SUPPLEANTE
Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE

LE PECQ

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT
Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT

LE VESINET

Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communes non représentées : AIGREMONT / LE PECQ / LE VESINET

Nombre de communes	:	5
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

OBJET : DENOMINATION ET CREATION D'UN LOGOTYPE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

RAPPORTEUR : Le Président

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

CONSIDERANT qu'il appartient au comité syndical de délibérer sur la dénomination et le logotype des bâtiments publics dont il est propriétaire ;

CONSIDERANT qu'il convient de modifier le nom actuel de l'établissement, à savoir Piscine Olympique Intercommunale de Saint-Germain-en-Laye ;

Il est proposé aux membres du comité syndical de bien vouloir adopter, d'une part le nouveau nom proposé et d'autre part le logotype de la piscine intercommunale.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président, avoir pris connaissance du visuel du logotype et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ARTICLE 1 : ADOPTE la proposition faite de dénommer l'équipement « DÔME Saint-Germain-en-Laye », telle que présentée.

ARTICLE 2 : ADOPTE la proposition faite d'utiliser le logotype tel que présenté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 29/03/19

Transmis en Préfecture et affiché le 3/04/19

Pour Extrait Conforme

Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal